



PARLIAMENTARIANS FOR GLOBAL ACTION ACTION MONDIALE DES PARLEMENTAIRES

Conférence Parlementaire Internationale sur la Justice et la Paix en République Démocratique du Congo, dans la Région des Grands Lacs et Afrique Centrale

10-12 Décembre 2009, Kinshasa

Palais du Peuple, siège du Parlement de la RDC

Avec cette brève note, l'Action Mondiale des Parlementaires (PGA) a le plaisir de présenter les principaux résultats et les actions de suivi de la Conférence Parlementaire Internationale sur la Justice et la Paix en République Démocratique du Congo, dans la Région des Grands Lacs et l'Afrique Centrale, qui s'est tenue à l'Assemblée Nationale de la RDC à Kinshasa, les 10-12 Décembre 2009.

Afin de donner accès à nos travaux et aux résultats de la Conférence, nous avons créé une page Web y relatif (<http://www.pgaction.org/Kinshasa2009.html>) sur laquelle certains des documents les plus importants de la Conférence sont téléchargés, y inclut la liste de plus de 250 participants, dont entre autre 100 députés de la RDC (Sénat, Chambre des Députés et des Assemblées Provinciales du Bandundu, Katanga, Maniema, Nord-Kivu et Province Orientale), des MP en provenance de la Région des Grands Lacs et de l'Afrique Centrale (Burundi, Tchad, Congo-Brazzaville, Kenya, Ouganda) et de l'Europe (Belgique, Suisse). Cette large participation a dépassé nos attentes les plus optimistes.

En termes de résultats concrets et de suivi prévus, il ya trois domaines d'intervention législative et politique qui ont été identifiés par les législateurs participants comme étant «clé» pour la consolidation de la justice, la primauté de l'Etat du Droit et la lutte contre l'impunité dans tous les pays de la région:

1) La législation nationale de mise en œuvre du Statut de Rome de la CPI, qui sera traitée comme matière prioritaire dans l'agenda de la prochaine session parlementaire de la RDC (à partir du 15 Mars 2010) et qui est actuellement débattu au Parlement ougandais dans la Commission Juridique et Affaires Parlementaires (avec une proposition bipartisane intéressante formulée par deux membres de PGA visant à éviter des incohérences entre le principe de «non-immunité» pour les crimes couverts par le Statut de Rome et l'ordre juridique ougandaise).

Les membres PGA du Tchad ont confirmé qu'ils continueront de travailler sur le projet de loi, que l'exécutif devrait transférer au parlement en mars 2010, tandis que le membre de PGA du Burundi a demandé l'assistance technique de PGA pour recevoir un projet de loi sur la coopération avec la CPI (la plupart des «crimes les plus graves» en vertu du droit international sont déjà intégrées dans l'arsenal juridique burundaise).

En RDC, la question de l'abolition de la peine de mort continue d'être débattue en parallèle à la législation de mise en œuvre de la CPI, mais les députés membres de PGA ont convenu que cette question ne devrait pas être un obstacle à la promulgation de la législation. Par ailleurs, les membres de PGA ont l'intention d'ajouter à ladite législation une disposition autorisant des procès "in situ" de la CPI, dans les territoires de la RDC.

2) Mesures législatives, administratives, budgétaires etc. visant à créer des programmes de réparation pour les victimes, y compris la réhabilitation, la restitution et, lorsque c'est possible et approprié, l'indemnisation: les députés ont convenu que des mesures législatives et politiques dans ce domaine seront un élément important de leur travail pour renforcer l'État de Droit et promouvoir la réconciliation par des moyens justes et pacifiques, même si, en raison de la rareté des ressources, ces réparations resteront, pour l'instant, dans la plupart des cas «symbolique» dans leur nature.

En RDC et l'Ouganda, les membres de PGA travailleront sur cette initiative législative, après l'adoption de la législation de mise en œuvre de la CPI, alors qu'au Kenya, ce travail peut commencer dès maintenant sur la base de la Loi sur la CPI de décembre 2008. Au Tchad, le débat a déjà commencé, même si seulement à l'égard des victimes des quelques conflits armés spécifiques du passé.

PGA collaborera avec le Département des Programmes de Réparation de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) pour offrir une assistance technique aux législateurs dans ce domaine délicat.

3) Vastes efforts de réforme dans le domaine de la justice et la sécurité, y compris des réformes et améliorations essentielles du système pénitentiaire ainsi qu'une augmentation de présence sur place et d'entraînement/rémunération/soutien pour les juges, les procureurs, la police et les gardiens de prison. Plusieurs législateurs ont souligné que ces réformes sont particulièrement urgentes dans les provinces de la RDC.

Ce troisième domaine d'action s'étend, bien sûr, bien au-delà des objectifs de la *campagne de PGA pour la CPI* et nécessite des actions concertées par toutes les parties prenantes nationales et internationales. Néanmoins, le parlement a un rôle important à jouer et PGA, à travers ses membres nationaux et provinciaux dans les assemblées législatives, sera prêt - dans ses capacités limitées - à participer à des initiatives *ad hoc* et, surtout, de soutenir le travail quotidien des députés, autant important et nécessaire pour établir l'Etat de Droit.

La Conférence a réussi à créer et/ou accroître la sensibilisation et l'engagement d'un groupe multipartite de législateurs sur la justice et l'Etat de Droit, et nous sommes confiants que les parlementaires feront de leur mieux pour traduire leurs engagements (reflétée en partie dans les résolution adoptées à la Conférence <http://www.pgaction.org/uploadedfiles/KIN%20Resolution%20FR.pdf>) en actions concrètes et stratégies cohérentes.

Parmi les éminentes personnalités qui ont pris la parole en faveur de la lutte contre l'impunité et la justice pour les victimes, en particulier les victimes de crimes basé sur le sexe, il est digne de mentionner

- Le Président de la Chambre des Députés de la RDC, **Dép. Evariste Boshap**
- Le Ministre de la Justice de la RDC, le **Professeur Luzolo Bambi Lessa**
- Le Président de la Cour Pénale Internationale (CPI), le **Juge S.-H. Song**
- La Vice-présidente du Parlement de l'Ouganda (3ème plus haute fonctionnaire de l'Etat), **Mme Rebecca Kadaga**
- Le 1^{er} Vice-président du Sénat de la RDC, **M. Edouard Mokolo Wa Mpombo**
- Le 1^{er} Vice-président du Sénat du Congo-Brazzaville, **M. Benjamin Bounkoulou**

- La Présidente de la Fondation Laurent-Désiré KABILA et Coordonnatrice de l'initiative des Femmes pour la Paix dans la Région des Grands Lacs, **Mme. Jaynet Kabila**

La Conférence a reçu l'intervention de l'Ambassadeur des Etats-Unis pour les Affaires de Crimes de Guerre, **M. Stephen Rapp**, et des déclarations du représentant de la Délégation de l'UE à Kinshasa, **M. Duarte de Carvalho** et du Conseiller Politique de l'Union Européenne au Représentant Spécial pour la Région des Grands Lacs, **M. Jean-Michel Dumont**. Dans son discours, ce dernier a souligné l'importance de la présence de l'UE et des États membres dans les pays des Grands Lacs et la RDC, et a illustré la mise en œuvre quotidienne de la *Position Commune de l'UE sur la Cour Pénale Internationale (CPI)*. Le **Sénateur belge Alain Destexhe**, membre du comité exécutif de PGA, a présidé la dernière session de la Conférence et prononcé des observations finales, appelant tous les parlementaires participants à unir leurs forces et de remplir leurs responsabilités relatif à l'appui de la lutte contre l'impunité et le respect des droits de l'homme, étant des outils essentiels pour une paix durable et la stabilisation dans la région.

David Donat Cattin (Ph.D, Law)

Directeur, Programme de Droit International et Droits Humains, PGA

MEDIA EXCEPRT FROM WWW.DIGITALCONGO.NET -
<http://www.digitalcongo.net/article/63172>

Jaynet Kabila partage son expertise de la tragédie des violences sexuelles à la Conférence parlementaire PGA sur la justice et la paix

Kinshasa, 12/12/2009 / Politique

Intervention remarquée de Mme Jaynet Kabila, présidente de la Fondation M'Zee Laurent-Désiré Kabila, à la 2ème journée de la Conférence parlementaire internationale de l'Action Mondiale des parlementaires (PGA) sur la Justice et la Paix dans la région des Grands Lacs et l'Afrique centrale dont les travaux se déroulent à Kinshasa



La Conférence parlementaire internationale de l'Action Mondiale des parlementaires (PGA) sur la Justice et la paix dans la région des Grands Lacs et l'Afrique centrale organisée à Kinshasa du 10 au 12 décembre a compté parmi ses principaux intervenants de vendredi Mme Jaynet Kabila, présidente de la Fondation M'Zee Laurent-Désiré Kabila et présidente de l'Union des femmes du Congo. La communication de Mme Jaynet Kabila était programmée parmi celles des intervenants dans le panel consacré au fléau des violences sexuelles comme arme de guerre avérée terrible source d'insécurité dans la région sous examen.

La conférence qui a déjà été organisée antérieurement en Ouganda a réuni à ses travaux de Kinshasa des parlementaires et autres experts aussi bien de la RDC que du Rwanda, du Burundi et de la Tanzanie, de même que d'Amérique, de Suisse et des émissaires de l'Union Européenne, pour débattre des causes de l'insécurité en Afrique centrale afin de partager les vues sur la recherche des voies et moyens d'y ramener la Justice et la paix.

La série des communications suivies et les échanges qu'elles ont suscités dans l'assistance à ce forum organisé dans le haut lieu politique de la RDC, en l'occurrence le Palais du Peuple de Kinshasa, siège de l'Assemblée nationale et du Sénat congolais étaient très instructives à plus d'un titre. Leur enjeu consistait à cerner la problématique du fléau des violences sexuelles, particulièrement ses causes et l'impératif de leur éradication qui passe par la fin de l'impunité pour les personnes qui les commettent.

Le problème posé se corse, outre la peur des victimes à dénoncer leurs bourreaux et à afficher leur triste sort, par la

délicatesse même de l'identification des auteurs des violences sexuelles pourtant connus, en l'occurrence les hommes en armes opérant dans les situations des conflits armés, mais qui se couvrent d'une scandaleuse immunité puisque très souvent le pouvoir public dans la majorité des pays de la région des Grands Lacs ne sévit pas assez contre les incriminés. Les intervenants ont étalé dans tout leur drame les faits déplorés partout dans les pays qui en vivent la tragédie. Ils indiquaient que ces faits ne représentaient qu'une infime partie de leur réalité à cause de la difficulté de parvenir à les relever de manière exhaustive.

On est même allé plus loin lorsque la déléguée de la province de Bandundu indiquera que le fléau des violences sexuelles se banalise puisque contrairement à ce qui est généralement admis, ce n'est plus seulement le contexte de guerre qui les favorise, mais la simple réalité dans des régions non confrontées à la guerre. Un dernier intervenant dans le panel, Me Gilbert Kalinda, ci-devant député provincial avec qualité de rapporteur de l'Assemblée provinciale du Nord-Kivu, en viendra à poser la question cruciale entre toutes de savoir si ce n'est pas parce qu'on parle apparemment trop du fléau des violences sexuelles qu'on aurait fini par lui donner des ailes, puisqu'il arrive que des personnes qui ne paraissent pas en vivre la tragédie se piquent par une curiosité visiblement malsaine à rechercher de l'expérimenter, une très grave déviation sociale si l'on peut la stigmatiser ainsi.



MME JAYNET KABILA

Au finish, on admet que c'est l'impunité ou les faibles moyens de sévir contre le fléau qui l'aggrave, d'où le pathétique appel à l'aide de tous les horizons pour rechercher toutes les voies permettant de réduire tant soit peu le redoutable mal social que représentent les violences sexuelles. La communication ci-après de Mme Jaynet Kabila en dit long. Suivez !

Discours de Mme Jaynet Kabila

*Honorable députés et sénateurs,
Distingués invités
Mesdames et Messieurs,*

Avant de commencer notre mot, nous remercions d'abord les organisateurs de cette conférence pour m'avoir associée à cette occasion de partager avec vous les connaissances et l'expérience que nous avons acquises en travaillant avec les femmes, surtout celles à la base. La question de la violence sexuelle faite à la femme et à la jeune fille, et aussi l'utilisation de violence sexuelle comme une arme de guerre en République Démocratique du Congo sont des thèmes vastes qu'on ne peut pas aborder en 10 minutes. Néanmoins, nous croyons que nous tous ici présents, nous avons quand même une compréhension minimum de ces mots.

La violence sexuelle est un sujet qui préoccupe plusieurs femmes dans notre pays, surtout d'une manière particulière les femmes en milieu rural. Et nous avons la motivation valable, Mesdames et Messieurs d'être inquiets. Contrairement à l'homme, le genre féminin est plus en danger dans les milieux où il y a des conflits armés. Les actes de viols, Mesdames et Messieurs, peuvent nous affecter nous tous, vous, tout comme moi, si on se trouve au mauvais endroit, au mauvais moment, c'est-à-dire l'endroit où il y a la guerre. Nous voudrions ici parler surtout des femmes malgré qu'il y ait de nombreux cas de viols et violences sexuelles commis à l'endroit des hommes que j'ai eu l'occasion de rencontrer.

Cette connaissance de notre vulnérabilité doit nous interpeller à comprendre en profondeur les CAUSES de telles violences. Nous devons nous poser la question : pourquoi les violences sexuelles massives des femmes et jeunes filles sont-elles commises à l'Est de notre pays, principalement dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, et la Province Orientale, et pas au Bandundu ou au Bas Congo ? Les causes majeures qui favorisent les actes des violences sexuelles commises à l'endroit de la femme sont la guerre, les conflits armés et l'insécurité. Nous voudrions vous rappeler à titre d'exemple, Mesdames et Messieurs :

1. Les viols massifs des femmes allemandes pendant la deuxième guerre mondiale ;
2. Les guerres du Balkan pendant les années 90 qui ont occasionné des viols massifs des femmes croates et serbes ;
3. Dans le nord de l'Ouganda voisin, les femmes continuent à subir des viols depuis les années 80 jusqu'à ce jour.
4. L'histoire de notre pays, la République Démocratique du Congo, n'est pas mise à l'écart de ces exemples.

Comme vous venez de le constater dans ces exemples, la guerre ou les conflits armés sont le dénominateur commun de viols et violences sexuelles faits aux femmes. Mesdames et Messieurs, nous devons faire une réflexion sincère, approfondie et réaliste. C'est en 1998 que le traité de Rome créant la CPI a été conclu. Ce traité qui reconnaît le viol et l'esclavage sexuels comme crime de guerre et crime contre l'humanité n'a été reconnu par la communauté internationale qu'en 2008 par la résolution 1820 de Conseil de Sécurité des Nations Unies. On peut voir combien de temps que la violence sexuelle a pris pour être reconnue comme un crime.

Ce genre de résolutions et les lois des différents pays, existent pour condamner les mauvais actes qui sont déjà commis contre la femme et l'humanité. Mais nous devons mettre beaucoup plus l'accent sur la prévention des conflits pour éviter la création des nouveaux conflits armés, et en même temps travailler pour la résolution des conflits existants. Cette stratégie nous permettra de réduire l'impact négatif de l'utilisation de la violence sexuelle comme arme de guerre qui détruit la cellule de base sociale qu'est la famille, et par conséquent toute la communauté. En même temps nous croyons que la violence sexuelle est plutôt une arme utilisée pour la destruction de l'être humain, et surtout la femme.



VUE DE L'ASSISTANCE...

Mesdames et Messieurs, détruire la femme c'est détruire l'avenir d'une Nation. Pouvez-vous penser comment la procréation peut-elle continuer dans certains coins de notre pays sans les femmes ? Parce que ses organes de reproduction ont été détruits par la violence sexuelle qui continue à prendre de l'ampleur. Cela doit nous interpeller tous. Nombre de personnes parlent de la justice, disent que justice soit faite. Oui, c'est notre souhait à tous et d'ailleurs c'est plus qu'un souhait, car nous voudrions voir la justice être dite parfaitement. Autrement, nous devons faire une marche arrière et nous poser la question de savoir combien de femmes peuvent identifier les hommes armés qui les ont violées ? Et où se cachent-ils ? A cette question, il est difficile de trouver une réponse précise.

La vraie justice que l'on peut rendre à la femme en général et à celle victime de la violence sexuelle en particulier, est d'arrêter les situations qui favorisent l'existence d'actes de violence sexuelle. Arrêter la guerre et ramener la paix ainsi que la stabilité durable. Graduellement les viols massifs cesseront malgré l'insécurité qui caractérise généralement les zones post-conflit d'une Nation. C'est cela la demande principale de la femme. En des mots simples, Nous dirons: « la paix et la stabilité durable ».

Les femmes victimes des violences sexuelles font face à d'énormes défis comme :

- le traumatisme
- la discrimination et la stigmatisation
- le rejet d'elles-mêmes, de leur propre famille et de leurs communautés
- les blessures physiques permanentes et psychologiques
- les maladies incurables ou chroniques et l'isolation

Ces défis demandent l'implication de tout le monde : qu'il s'agisse des victimes, des pouvoirs législatif, judiciaire et exécutif. Tout le monde à un rôle à jouer. Nous saisissons cette occasion pour présenter aux honorables députés les propositions suivantes:

1. Faire le suivi de la mise en œuvre des lois promulguées sur les violences faites à la femme;
2. Proposer des projets de lois qui devront régler les questions des hommes qui portent les armes contrairement aux dispositions constitutionnelles et autres lois de la République.



... A LA CONFERENCE

Enfin, nous demanderons aux membres de l'Action Mondiale des Parlementaires de faire un plaidoyer en faveur de l'instauration de la paix et de la stabilité durable dans la Région des Grands Lacs, en général et dans notre pays, la République démocratique du Congo, en particulier.

Comme vous le savez : les problèmes de l'Est ont eu de l'ampleur en 1994 à cause du génocide au Rwanda, et pour les résoudre, nous avons besoin d'une action globale.

*Honorable députés et sénateurs,
Distingués invités
Mesdames et Messieurs,*

La paix et la stabilité sont les conditions préalables pour avoir un environnement sain permettant l'impulsion du développement. Alors les femmes devraient s'engager à être partie prenante à toute initiative de paix ayant pour objet la résolution des conflits armés ou non armés.

C'est notre souhait que cette conférence nous permette de faire une symbiose entre les pratiques idéales et les pratiques réalistes en ce qui concerne les violences sexuelles. Mesdames et Messieurs, Nous vous remercions pour votre aimable attention.

Texte présenté par Daniel Nzuzi / MMC

(DN/Yes)

Last edited: 12/12/2009 12:34:34

.....

With the support for the *PGA Campaign for the ICC* of the European Commission (European Instrument for Democracy and Human Rights) and the Governments of Belgium, the Netherlands, Switzerland and the Municipality of The Hague